

M. Joël MALIN, président du District de l'Ain de Football, les membres du comité de direction, l'équipe administrative et technique vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette année 2023.



En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat du District sera fermé du

Vendredi 23 Décembre 2022 à 13 H 30 au Jeudi 5 Janvier 2023 à 9 H 00.



## COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

### RAPPEL Article 59 des règlements généraux

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc.... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours »

### Réunion du 20 Décembre 2022

Présents : MM DELIANCE, VERNAY, BOURDON

Excusés : MM GUTIERREZ, PELLET, BACONNET

#### Courriers :

- du FC Côtière Luenaz portant réclamation contre St Etienne sur Chalaronne en D4 poule C du 18/12/2022
- du FC Haut Revermont portant réclamation contre Oyonnax ASP 2 en D5 poule E du 18/12/2022

#### Dossier n° 114

**Match n° 25379588 : Bord de Veyle 1 / Attignat 1 – U15 D4 poule K – du 18/12/2022**

Courrier du club de Bord de Veyle annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait

#### Score :

Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Bord de Veyle 1 : 0 but / - 1 point

Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 20 €uros au District.

#### Dossier n° 115

**Match n° 25134279 : Veyziat 3 / Bourg Sud 4 – Seniors D5 poule E – du 18/12/2022**

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait

#### Score :

Veyziat 3 : 3 buts / 3 points

Bourg Sud 4 : 0 but / - 1 point

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 44 €uros au District.

#### Dossier n° 116

**Match n° 25317121 : Bourg ACCFT 1 / Bresse Foot 01 3 – Coupe des Groupements – du 18/12/2022**

Courrier du club de Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe.

L'équipe de Bourg ACCFT 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 70 €uros au District.

### **Dossier n° 117**

#### **Match n° 25401397 : Côtère Luenaz 1 / Centre Dombes 2 – U18 D4 poule J – du 10/12/2022**

Courrier du club de Centre Dombes annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

#### **Score :**

Centre Dombes 2 : 0 but / - 1 point

Côtère Luenaz 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 20 €uros au District.

### **Dossier n° 118**

#### **Match n° 24595115 : St Denis Ambutrix 1 / Veyle Saône 2 – Seniors D2 poule A – du 11/12/2022**

Réclamation d'après match du club e Veyle Saône sur la qualification et les mutations des joueurs de St Denis Ambutrix :

- MOYRAT Olivier
- GRENAUD Tony
- CHABOT Alexis
- JEANDEL Maxime
- DESMURS Enzo
- VIDARD ROUSSEAU Stéphane
- BEN SOUNA Brahim
- BOUTELDJA Mohammed
- IGUENI Jean-Baptiste
- BELLET Rémy
- CABASSUT Mathis
- MOLINIER Brice
- MARION Quentin
- DUCULTY Loris

Après vérification, seuls deux joueurs sont des joueurs à « licence mutation ». Le club de St Denis Ambutrix ayant droit à 4 joueurs à « licence mutation » pour la saison 2022/2023.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Veyle Saône est redevable de la somme de 49 €uros au District (frais de dossier).

### **Dossier n° 119**

#### **Match n° 25401292 : Culoz Chautagne 1 / CS Belley 1 – U18 D3 poule C – du 10/12/2022**

Réclamation d'avant match du club de Culoz Chautagne 1 contre CS Belley 1 pour avoir fait participer 3 joueurs en état de suspension lors de la rencontre.

- DAMELET Mattéo (licence n° 2548444448)
- BELMOUSSA Marouane (licence n° 2546181955)
- DUPONT MELIN Kilian (licence n° 2546769062)

Réserve recevable.

Après en avoir informé le club du CS Belley, celui-ci nous a confirmé les suspensions mais comme elles étaient consécutives à 3 cartons jaunes, le coach « n'avait pas fait attention ».

En conséquence, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du CS Belley.

#### **Score :**

Culoz Chautagne 1 : 4 buts / 3 points

CS Belley 1 : 0 but / 0 point

Pour avoir joué une rencontre en état de suspension, les 3 joueurs précédemment cités sont à nouveau suspendus pour 1 match avec date d'effet au 26/12/2022.

Le club du CS Belley est redevable de la somme de 327 €uros au District (109 €uros par joueur).

### **Dossier n° 120**

#### **Match n° 25401395 : Misérieux Trévoux 3 / Portes de l'Ain 1 – U18 D4 poule J – du 10/12/2022**

Réserve d'après match de Portes de l'Ain contre Misérieux Trévoux 3 portant « sur le nombre de joueurs et matchs joués en équipe supérieure ; l'équipe supérieure étant au repos ».

Réserve d'après match recevable.

Après vérification et pointage des joueurs de l'équipe de Misérieux Trévoux 3, il s'avère que 2 joueurs ont effectué plus de 5 matchs en équipe supérieure (cf Règlements Généraux « Equipier premier » en U18 – 2<sup>ème</sup> phase).

Par conséquent, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Portes de l'Ain est redevable de la somme de 49 €uros au District (frais de dossier).

### **Dossier n° 121**

#### **Match n° 25134280 : Oyonnax ASP 2 / Haut Revermont 1 – Seniors D5 poule E – du 18/12/2022**

Réclamation d'avant match du club de Haut Revermont contre Oyonnax ASP 2 portant sur :

- le nombre de joueurs ayant participé en équipe supérieure le week-end précédent (équipe supérieure au repos).

- le nombre de joueurs ayant plus de 7 matchs en équipe supérieure.

Réserve d'avant match recevable.

Après vérification et pointage, il s'avère que :

- 2 joueurs de l'ASP Oyonnax 2 ont participé avec l'équipe supérieure le week-end précédent.

- 3 joueurs ont plus de 7 matchs en équipe supérieure.

En conséquence et en référence à l'article 22 des RG du District, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Haut Revermont est redevable de la somme de 49 €uros au District (frais de dossier).

Le Président de la Commission

Maurice DELIANCE

# SPORTIVE SENIORS

Réunion du 19 Décembre 2022

Terrains impraticable journées du 17 et 18 décembre

Arrêtés municipaux :

**St Maurice de Gourdans Fc ; St Laurent As ;**

**Plaine Tonique Fc** : (mairie MALAFRETAZ et JAYAT) ;

**St Martin Mcv** (mairie St MARTIN du FRESNE)

**Ol. Buyatin** (mairie de St JEAN de NIOST) ;

**Dombes Us** (mairie de CHALAMONT) ;

**Plaine Tonique Fc** (mairies de MALAFRETAZ et JAYAT) ; **Plaine de l'Ain Us** (mairie de LOYETTES) ;

**Côt. Meximieux VILLIEU** (mairie de MEXIMIEUX) ;

**Mairie de La BOISSE** : arrêté municipal du terrain de La Boisse jusqu'au 31 janvier 2023.

Courriers :

Ol. Leymentais Foot : desideratas D5 à voir !

Belley Cs : desiderata D5

**Les rencontres D1 à D4 non jouées sont reprogrammées en février 2023.**

**Pour la D5 rencontres en retards Poule D reprogrammées le 15 janvier 2023.**

**Possibilité d'engager une équipe pour la seconde phase en D5 niv.2 envoyer un E.mail.**

**Début le 26 février 2023 avec pour niveau 1 = 4 poules de 6 équipes.**

Le Président,  
Jacques CONTET

# COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 19 décembre 2022

Courriers reçus à ce jour :

**OI. ST Denis les Bourg** : desideratas pour équipes U15 et U18.

Terrains rencontres du 18 décembre :

**Côt. Meximieux Villieu** : arrêté municipal mairie de MEXIMIEUX

**Mille Etangs Sc** : mairie d'AMBERIEUX en DOMBES

**Fareins Saône Vallée** :

**Chatillonnaise Cjs** : mairie de CHATILLON la PALUD.

U15 :

Rencontres non jouées reprogrammées D4 poules J :

**Côtière Luénaz Fc 1 – Montluel Fc 1**

**Côtière Meximieux Villieu 2 – Ent. Chatillon Priay 1**

U18 :

Rencontre non jouée reprogrammée D4 poules I :

**Fareins Saône Vallée 1 – Mille Etangs Sc 2**

**Les poules U15 – U18 pour la phase 3 seront établies après validation des classements de la phase 2 par la commission de discipline.**

Le Président,  
Jacques CONTET

# COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

## Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

[Accueil](#)      [Foot Réduit](#)      [Sous l'image, choisir la pratique voulue](#)

et dans le PV .

**U13**

### Championnat U13

**Le calendrier U13 devrait être sur le site vers le 20 Janvier 2023.**

**Comment le trouver ?**

- Compétitions      Championnats (choisir la catégorie U13)

**Informations Feuille de Match informatisée ou papier :**

Sur une rencontre opposant 2 équipes du même club, il n'est pas possible de faire une Feuille de Match Informatisée (FMI). Vous devez donc utiliser une feuille de match papier et la scanner au District. Vous ne pouvez pas saisir le résultat, nous le ferons.

**Toutes personnes mentionnées sur une feuille de match doit-être présente durant la totalité de la rencontre.**

Les joueurs des équipes évoluant sur le terrain doivent porter un maillot dont le numéro correspond à celui indiqué sur la feuille de match (informatisée ou papier).

Le championnat se déroulera en 3 phases :

3<sup>e</sup> Phase poules de 6 en matches « Aller – Retour »

**Attention : La dernière journée U13 du 20 Mai 2023 se situe entre le jeudi de l'Ascension (18 Mai) et le week-end de Pentecôte (27,28, 29 Mai). Chaque club peut s'entendre avec son adversaire pour jouer cette rencontre à une autre date. Cette dixième journée est le match retour de la journée du 25 Mars 2023. Vous pouvez décider d'une nouvelle date ce samedi là et nous la communiquer.**

Saisie des résultats : Feuille de match informatisée

Début des rencontres : 13 h 30 sauf à :

St Julien / Reyssouze (Bresse Nord) à 14 heures

Polliat (Bressans FC) à 14 heures

Attignat à 14 heures

Feillens      Essor Bresse Saône 3 à 14 heures

Essor Bresse Saône 6 Fém à 13 heures

St Martin du Mont à 13 heures

## U11

### [Championnat U11 2022/2023](#)

Le calendrier U11 devrait être sur le site fin Janvier 2023.

#### Comment le trouver

Accueil      Foot Réduit      Sous l'image, choisir la pratique U11  
Compétitions      Championnats (choisir la catégorie U11)

**Saisie des résultats** : Saisir les 3 résultats sur Footclubs et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

## U9

### [Championnat U9 2022/2023](#)

Le calendrier U9 devrait être sur le site fin Janvier 2023.

#### Comment le trouver ?

- Accueil      Foot Réduit      Sous l'image, choisir la pratique U9
- Compétitions      Championnats (choisir la catégorie U9)

**Saisie des résultats** : Saisir **un seul résultat** sur Footclubs (0 – 0) et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

## U7

### [Championnat U7 2022/2023](#)

Merci de nous envoyer vos calendriers U7 dès que les calendriers U11 et U9 seront parus.

#### Comment le trouver ?

- Accueil      Foot Réduit      Sous l'image, choisir la pratique U7
- Puis plus tard si nous recevons vos calendriers
- Compétitions      Championnats (choisir la catégorie U7)

#### **Réunion « J'accompagne les U7 » le lundi 30 Janvier 2023 pour les secteurs suivants :**

Merci de nous envoyer par mail le nombre de vos équipes qui évolueront lors de la troisième Phase qui pourrait débuter le 25 Février **avant le 18 Janvier 2023.**

**Bugey** : à Serrières de Briord à 19 heures salle de la Mairie

**Dombes Côtière** : à Miribel (stade La Chanal) à 19 heures

**Val de Saône** : à Feillens (stade) à 19 heures

**Bresse** : à Ceyzériat (stade) à 19 heures

Pour les secteurs du Haut Bugey et du Bas Bugey, merci de nous envoyer par mail le nombre exact de vos équipes qui évolueront lors de la troisième Phase qui pourrait débuter le 25 Février 2023 avant **le 18 Janvier 2023** afin que nous essayions de modifier les groupes.

**Saisie des résultats** : Saisir un seul résultat sur Footclubs (0 – 0) et ne scanner la feuille de match qu'une seule fois.

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

*Les membres de la CDTIS souhaitent d'excellentes fêtes à toutes les licenciées, tous les licenciés et les salarié(e)s du district de l'Ain et ils leur adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.*

## Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

## Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

## Validation de tests in-situ après la réalisation d'une pelouse synthétique

Terrain d'honneur de Lagnieu NNI 012020101 – Tests conformes – validation par la ligue.

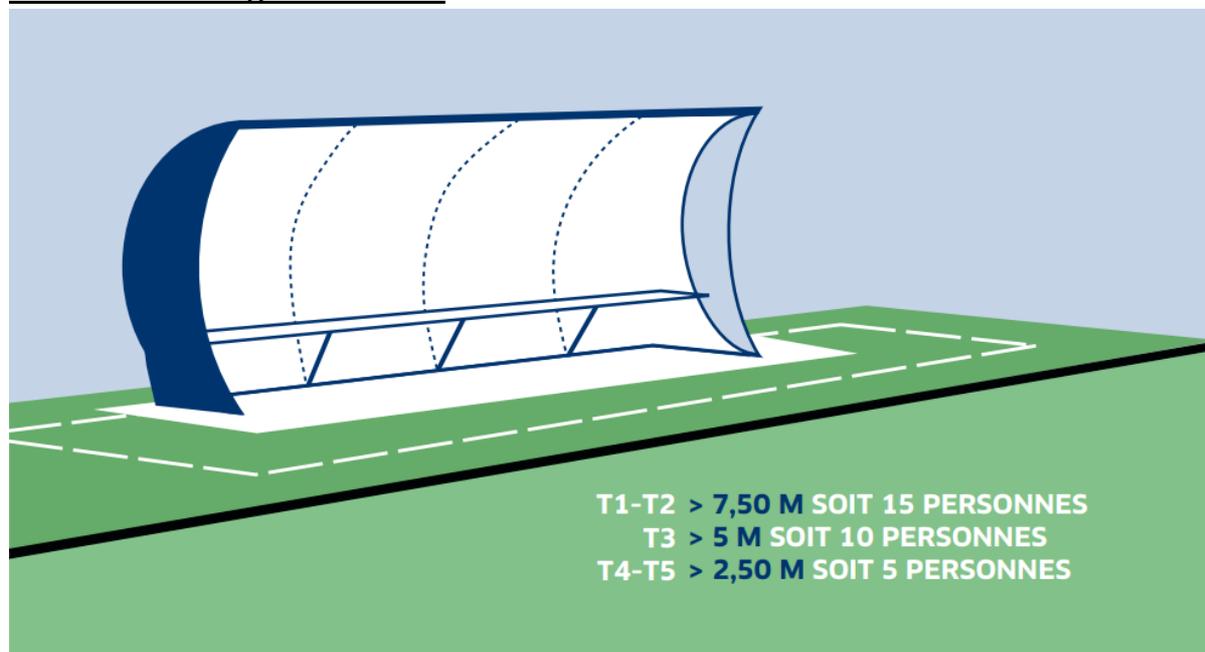
## Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Vérification de l'éclairage du stade de Miribel NNI 011490102 vérifié le 12 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS -attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'éclairage du stade P Chastel de Belley NNI 010340101 – classement en niveau E6 jusqu'au 19 janvier 2025.
- Vérification de l'éclairage du stade En Verbaou de Culoz NNI 011380201 – classement en niveau E Entraînement jusqu'au 22 novembre 2024.
- Vérification des éclairages du complexe de Bellignat NNI 010310101 et NNI 010310102 –
  - NNI 010310101 -classement au niveau E6 jusqu'au 19 janvier 2025.
  - NNI 010310102 – classement en niveau E6 Leds jusqu'au 19 janvier 2027.
- Vérification de l'éclairage du stade des Etournelles 1 de Valserhône NNI 010910101 le 08 novembre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l'installation Roger Petit1 de Valserhône NNI 010330101 le 09 décembre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification des installations du complexe de Bellignat NN 010310102 et 010310104 le 08 décembre 2022 – rapports à rédiger par la CDTIS.

## Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

- Prochaines vérifications programmées à compter du 15 janvier 2023

## Informations réglementaires



Pour la CDTIS : JF JANNET